



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2012

Présents : MM. SCHULTZ - GATEAUD - BERTHOUD - LYOT - PETRILLO - DUBOIS - GOBET - Mmes LAGRANGE - COMTE
Pouvoirs : M. COULON à M. DUBOIS - M. GALLAND à M. GOBET - Mme EVANNO à M. GATEAUD - Mme DASSONVILLE à M. BERTHOUD - Absents : M. SARAS - Mme TARDY

Convoqués en séance ordinaire le 27 février 2012 à 20 h 30

Désignation d'un secrétaire de séance : Jean-Jacques GATEAUD

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 27/01/2011, le conseil délibère.

1. INDEMNITÉ DU CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR

Chaque année, le conseil municipal doit préciser les conditions d'attribution de l'indemnité allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur de la commune d'Igé pour la gestion des comptes et la confection des documents budgétaires.

Exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 2 voix contre, DECIDE d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % et l'indemnité de confection des documents budgétaires.

2. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2012

M. le Maire propose De ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour 2012. Les taux restent donc inchangés, à savoir : Taxe Habitation : 8.90 % - Taxe Foncière (bâti) : 13.63 % - Taxe Foncière (non bâti) : 41.22 %

3. PROGRAMME DE TRAVAUX FORESTIERS 2012/2013

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de l'ONF pour des travaux forestiers à réaliser sur :

Exercice 2012 : Reboisement de 3 hectares de cèdres pour 10 145.58 € HT (la commune se fera rembourser par la Sté TRMC) - Préparation des sols pour plantation parcelles 66 et 67 : 3 000.36 € HT - Dégagement manuel parcelle 48 : 1 310.32 € HT

Exercice 2013 : Reboisement des parcelles 66 et 67 : 8 915.40 € HT

Exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour et 1 voix contre, ACCEPTE le devis proposé par l'ONF pour le programme de travaux forestiers 2012/2013.

4. CHOIX D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT 2012

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 09 décembre 2011, il avait présenté un projet sur des travaux d'assainissement en Varruge et au Moulin d'En Haut ; qu'en séance du 27 janvier 2012, il avait présenté une proposition chiffrée de 7 000 € HT du Cabinet GALLET pour une mission complète de maîtrise d'œuvre (études, DCE, assistance, exécution, réception) et que le conseil municipal lui avait demandé de prendre contact avec le Cabinet MERLIN afin d'avoir un comparatif pour cette mission.

Après entrevue avec le Cabinet MERLIN, leur proposition s'élève à 6 150 € HT pour une mission complète de maîtrise d'œuvre.

Exposé entendu, à l'unanimité, le Conseil Municipal, ACCEPTE la mission de maîtrise d'œuvre du Cabinet MERLIN de LYON pour un montant total HT de 6 150 €.

5. CONTRAT DE MISSION DE CONSEILS ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 27 janvier 2012, il avait présenté les termes d'un contrat de mission de conseil et d'assistance technique (marché à bon de commande) qui consiste en une aide sur des problématiques en matière de travaux et sera utilisée qu'en cas de besoin. Il rappelle le prix forfaitaire calculé sur la base du temps de mise à disposition d'un technicien, à savoir :

Demi-journée : 250 € HT / Journée complète : 450 € HT

Exposé entendu, à l'unanimité, le conseil municipal, ACCEPTE les conditions du contrat de mission de conseil et d'assistance technique proposé par le Cabinet GALLET de TOURNUS.

6. ETUDES D'AMENAGEMENT - Traversée du Martoret - Place du Souvenir - Parvis de la Mairie

M. le Maire informe les membres présents que les propositions du Cabinet GALLET n'ont pas été transmises. Faute d'éléments, ce point est ajourné.

7. DEMANDE DE SUBVENTION F.A.F.A (Fonds d'Aide au Football Amateur)

M. le Maire propose de solliciter la Fédération Française du Football pour une aide à l'acquisition d'équipement des installations sportives. La subvention pourra être accordée entre 10 et 20 % de la dépense HT.

Exposé entendu, à l'unanimité, le Conseil Municipal, SOLLICITE l'aide de la Fédération Française du Football dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur à hauteur de 20 % du montant de l'investissement.

8. ÉGLISE SAINT GERMAIN - CONSTATION DE FISSURES

M. le Maire fait part aux membres présents que des fissures inquiétantes apparaissent à l'intérieur de l'église. M. AUBERTIN, Architecte des Bâtiments de France, s'est rendu sur place le 20 octobre dernier et encourage vivement la commune à engager un diagnostic de ce désordre, par l'intermédiaire d'un cabinet spécialisé en la matière.

Un contact a été pris avec M. DIDIER, Architecte en Chef des Monuments Historiques, et une visite a pu avoir lieu le 25 janvier 2012. M. le Maire donne lecture du compte rendu de cette visite.

Il ressort qu'une action doit être menée afin de faire réaliser une étude diagnostic. Un contrat d'architecte pour études préliminaires du Cabinet RAYNAUD de TOURNUS a été reçu pour un montant de 4 000 € HT.

Dans ce cadre, M. le Maire précise qu'une aide de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) peut être sollicitée à hauteur de 50 % du montant HT de l'étude.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 1 abstention, **ACCEPTE** le contrat d'architecte pour études préliminaires du Cabinet RAYNAUD pour la somme HT de 4 000 €,

En ce qui concerne la demande de subvention, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** l'aide de la DRAC à hauteur de 50 % du montant HT de l'étude.

9. SUBVENTION D.E.T.R. 2012 - Précision sur le Plan de Financement

Par courrier en date du 23 février 2012, M. le Préfet requête une délibération du conseil municipal arrêtant les modalités de financement de ces travaux. Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** l'aide de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. 2012 pour les travaux de construction des ateliers municipaux dont le montant est estimé à 400 000.00 € H.T., **PRECISE** que le plan de financement se décomposera comme suit :

Réserve parlementaire.....	15 000 €
Vente bâtiment communal (grange Rue Favier).....	45 000 €
DETR.....	160 000 €
Fonds propres (emprunt).....	180 000 €

10. POINT SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME

M. le Maire informe l'assemblée d'une entrevue avec Mme JALTIER du Conseil Régional et M. LE GALLEE, architecte, du Cabinet GALLET au sujet de l'opération Villages Avenir (incluse dans la révision du PLU) pour en vérifier la conformité par rapport à la convention signée entre la commune et le Conseil Régional

Il a été arrêté : Construction de 6 logements neufs et Rénovation de 5 logements dans le bâti existant.

Au vu de ces éléments, M. LE GALLEE proposera un nouveau projet.

11. TRAVAUX DE VOIRIE 2012 - Rapport de la Commission Voirie

M. le Maire informe l'assemblée que la commission Voirie s'est réunie le 04 février 2012 pour définir les travaux de voirie à programmer cette année. Les services de la DDT, doit estimer le coût de ces travaux. Dès réception du chiffrage, une consultation sera réalisée pour choix d'une entreprise.

12. DEVIS DIVERS

Acquisition d'un fauteuil et 4 chaises pour le bureau du Maire : devis Buro+ pour 465 € HT - Accord à l'unanimité.

Acquisition d'un caisson roulant pour l'Agence Postale : devis Buro+ pour 156 € HT - Accord à l'unanimité.

Achat d'engrais (2 épandages) pour le terrain de football : devis SES pour 868 € HT - Accord à l'unanimité.

Aération par perforation du terrain de football : devis SES pour 3 199 € HT - Non accepté.

Conformité électrique aux vestiaires du Club de Football : devis Sté BERGER pour 4 636.65 € HT - Avant tout décision, deux autres devis seront demandés à des entreprises locales pour comparaison.

Construction d'une ridelle pour remorque : devis Presta Viti pour 300 € HT - Accord à l'unanimité.

13. DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE 2012

Dans le cadre de la construction d'ateliers municipaux, M. le Maire propose à l'assemblée de solliciter M. VOISIN, Député Maire, pour une aide au titre de la réserve parlementaire.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **CHARGE** M. le Maire de solliciter une aide au titre de la réserve parlementaire 2012 pour la construction d'ateliers municipaux.

14. CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE - Opération Boulangerie/Ateliers municipaux

M. le Maire fait part à l'assemblée de la récente audition des 3 cabinets d'architectes retenus pour l'opération Aménagement boulangerie/supérette et Construction d'ateliers municipaux.

Après débat, le conseil municipal, à 12 voix pour et 1 voix contre, **VALIDE** la proposition de la commission d'appel d'offres, **DECIDE** de retenir le Cabinet ROBIN pour la maîtrise d'œuvre de cette opération.

M. le Maire souhaite qu'une commission adhoc soit créée pour le suivi de ce dossier :

Messieurs GOBET - GALLAND - SCHULTZ - GATEAUD et Mesmes EVANNO - LAGRANGE en feront partie.

15. INFORMATIONS DIVERSES

-M. le Maire informe à l'assemblée de la proposition de location d'un hangar en vue de transférer les locaux techniques suite à la construction d'ateliers municipaux (courrier de l'entreprise Presta Viti).

M. le Maire demande à M. GOBET de ne pas prendre part au vote et de bien vouloir quitter la séance.

Après débat, le conseil municipal, à 12 voix pour et 1 abstention, **ACCEPTE** la proposition pour la location d'un hangar de 150 m². Un courrier dans ce sens sera adressé à Presta Viti.

-M. le Maire avise l'assemblée d'une lettre de remerciements pour la subvention communale de 200 € au bénéfice du Centre d'Etudes Clunisiennes en vue de l'acquisition de la Maison des Dragons.

Tous les points ayant été abordés, la séance s'est levée à 23 h 35.

Le prochain conseil municipal aura lieu **VENDREDI 06 AVRIL 2012 à 19 H 30** - ordre du jour sera consacré au vote des budgets.

Date d'affichage le 12 mars 2012